

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séance(s) du lundi 4 mai 2026

Articles, amendements et annexes



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

218^e séance

EXERCICE EN FRANCE DES MÉDECINS DIPLÔMÉS AU ROYAUME-UNI AYANT DÉBUTÉ LEURS ÉTUDES AVANT LE BREXIT	3
--	---

219^e séance

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030	30
---	----

218^e séance

EXERCICE EN FRANCE DES MÉDECINS DIPLÔMÉS AU ROYAUME-UNI AYANT DÉBUTÉ LEURS ÉTUDES AVANT LE BREXIT

Proposition de loi facilitant l'exercice en France des médecins diplômés au royaume-uni avant le brexit

Texte adopté par la commission - n° 2733

Article 1^{er} (Non modifié)

- ① Le code de la santé publique est ainsi modifié :
- ② 1° Au 2° de l'article L. 4111-1, après le mot : « européen, », sont insérés les mots : « du Royaume-Uni, » ;
- ③ 2° L'article L. 4131-1 est complété par un 3° ainsi rédigé :
- ④ « 3° Soit les titres de formation de médecin délivrés par le Royaume-Uni, figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé, qui sanctionnent une formation de base et de spécialité de médecin commencée avant le 31 décembre 2020 et qui permettent d'exercer légalement la profession de médecin dans cet État.
- ⑤ « Le présent 3° s'applique aux ressortissants de nationalité française, de citoyenneté andorrane, d'un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou du Royaume-Uni. » ;
- ⑥ 3° L'article L. 4131-1-1 est ainsi modifié :
- ⑦ a) Au premier alinéa, les mots : « ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen » sont remplacés par les mots : « , d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou du Royaume-Uni » ;
- ⑧ b) Après le même premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ⑨ « Pour les diplômes délivrés par le Royaume-Uni, le premier alinéa du présent article ne s'applique que si la formation médicale a commencé avant le 31 décembre 2020. » ;

⑩ 4° À l'article L. 4421-1, les mots : « n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé » sont remplacés par les mots : « n° du facilitant l'exercice en France des médecins diplômés au Royaume-Uni ayant débuté leurs études avant le Brexit » ;

⑪ 5° Au premier alinéa de l'article L. 4431-1, les mots : « n° 2024-420 du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes » sont remplacés par les mots : « n° du facilitant l'exercice en France des médecins diplômés au Royaume-Uni ayant débuté leurs études avant le Brexit ».

Article 1^{er bis} (Suppression maintenue)

Article 2 (Suppression maintenue)

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030

Projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense

Texte adopté par la commission – n° 2695 rectifié

TITRE I^{ER}

DISPOSITIONS PORTANT ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030

Article 1^{er}

Est approuvé le rapport annexé à la présente loi, qui complète le rapport annexé à la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense et fixe les orientations relatives à la politique de défense dans l'hexagone et en outre-mer et les moyens qui lui sont consacrés au cours de la période 2026-2030. Il précise notamment les orientations en matière d'équipement des armées à l'horizon 2035 et les traduit en besoins physico-financiers programmés et en ressources budgétaires associées

jusqu'en 2030, en fixant l'objectif de porter l'effort national de défense à hauteur de 2 % du produit intérieur brut entre 2025 et 2027 et à hauteur de 2,5 % en 2030.

Amendement n° 570 présenté par M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbart, M. Sabatou et M. Tonussi.

À la seconde phrase, après le mot :

« armées »,

insérer les mots :

« , en privilégiant, chaque fois que cela est possible, le recours aux capacités industrielles nationales ainsi qu'à des chaînes d'approvisionnement souveraines, ou, à défaut, européennes ».

Amendement n° 86 présenté par M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élixa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoïr, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

À la fin de la seconde phrase, supprimer les mots :

« , en fixant l'objectif de porter l'effort national de défense à hauteur de 2 % du produit intérieur brut entre 2025 et 2027 et à hauteur de 2,5 % en 2030 ».

Amendement n° 565 présenté par M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbart, M. Sabatou et M. Tonussi.

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« et à hauteur de 2,5 % en 2030 »

les mots :

« puis engager une trajectoire visant au minimum 3 % du produit intérieur brut à l'horizon 2030 ».

Amendements identiques :

Amendements n° 315 présenté par M. Thiériot et M. Chenevard et n° 419 présenté par M. Wauquiez, Mme Blin, M. Barnier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, Mme Chazé, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, M. End, Mme Fruchon, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Liger,

M. Liégeon, Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Pauget, M. Portier, M. Ray, Mme Rey-Rinchet, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Tryzna et M. Vermorel-Marques.

À la seconde phrase, après le taux :

« 2,5 % »,

insérer le mot :

« minimum »

Amendements identiques :

Amendements n° 151 présenté par Mme Lise Magnier, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Berrios, M. Blanchard, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, M. Criaud, M. Fait, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, M. Lemaire, Mme Ludmann, M. Marcangeli, M. Marle, Mme Parmentier-Lecocq, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland et n° 416 présenté par M. Wauquiez, M. Thiériot, Mme Blin, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, Mme Chazé, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, M. End, Mme Fruchon, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Liger, M. Liégeon, Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Pauget, M. Portier, M. Ray, Mme Rey-Rinchet, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Tryzna, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier.

Compléter la seconde phrase par les mots :

« et avec l'objectif à horizon 2035 d'atteindre 3,5 % du PIB ».

Amendement n° 366 présenté par M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Compléter cet article par les mots :

« sans préjudice des dépenses qui concourent également à la sécurité nationale, comme les services publics essentiels et la lutte contre le réchauffement climatique. »

Amendement n° 8 présenté par M. Gosselin, M. Ray, Mme Rey-Rinchet, Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Hetzel, M. Rolland, Mme Sylvie Bonnet, M. Breton, Mme Dalloz, M. Boucard et Mme Bazin-Malgras.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport précise également les orientations relatives à la protection et à la résilience des infrastructures critiques pour la défense nationale, notamment celles contribuant à la projection des forces, à la continuité logistique et à la sécurité des approvisionnements stratégiques. Il identifie les

axes et nœuds infrastructurels essentiels à la mobilité militaire et à la résilience territoriale, en tenant compte des risques géopolitiques et environnementaux, et propose des mesures pour leur sécurisation, en coordination avec les autorités civiles compétentes. »

Amendement n° 9 présenté par M. Gosselin, M. Ray, Mme Rey-Rinchet, Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Hetzel, M. Rolland, Mme Sylvie Bonnet, Mme Dalloz, M. Boucard et Mme Bazin-Malgras.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport comprend également une évaluation des infrastructures de transport et énergétiques critiques pour la défense nationale, en vue de leur intégration dans les dispositifs européens de renforcement de la résilience, notamment le programme ReArm Europe. Cette évaluation identifie les axes et nœuds infrastructurels essentiels à la mobilité militaire, à la continuité logistique et à la sécurité des approvisionnements stratégiques, en tenant compte de leur éligibilité aux financements européens dédiés. Les résultats de cette évaluation sont transmis au Parlement dans un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi. »

Amendement n° 571 présenté par M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbart, M. Sabatou et M. Tonussi.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les orientations fixées par la présente loi garantissent le respect de la souveraineté nationale et de l'indépendance stratégique de la France. Elles s'opposent à tout transfert de compétences en matière de défense au profit de l'Union européenne ou de toute autre organisation supranationale, sans préjudice des coopérations fondées sur des intérêts réciproques et librement consenties. »

Amendement n° 575 présenté par M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbart, M. Sabatou et M. Tonussi.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette actualisation de la loi de programmation militaire ne saurait être regardée comme une véritable montée en puissance des armées. Elle n'emporte pas d'évolution des formats capacitaires et s'apparente davantage à un rattrapage budgétaire, dont le but est de corriger les insuffisances de la programmation initiale, affectée par des artifices comptables, les surcoûts des opérations extérieures ainsi que la sous-évaluation manifeste des besoins des forces armées. »

Amendement n° 603 présenté par M. Tonussi, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chaumeil, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet,

M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tomatis, M. Tribuiani, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les orientations et la trajectoire financière définies par le présent rapport annexé ne feront l'objet d'une remise cause par des mesures d'économies pour les exercices budgétaires à venir. »

RAPPORT ANNEXÉ

- ① Comme le prévoit son article 8, la loi n° 2023–703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (LPM) est actualisée afin d'accélérer le mouvement de modernisation de nos capacités et l'aptitude de notre modèle capacitaire à un engagement de haute intensité de nos armées.
- ② Conformément aux arbitrages du Président de la République, cette actualisation de la loi de programmation militaire valide une trajectoire de réarmement à hauteur de +36 milliards d'euros sur la période 2026–2030, en produisant des effets visibles dès 2026 et 2027.
- ③ Cet effort de réarmement, porté sur nos capacités les plus critiques à court terme, sans initier d'évolution de format, se répartit en quatorze surmarches : la dissuasion, les munitions, les drones, la défense sol–air et la lutte anti–drones, la guerre dans le champ électromagnétique, l'espace, l'innovation opérationnelle, la préparation opérationnelle, les feux dans la profondeur, l'engagement terrestre, le combat naval, l'aviation de combat, l'aviation de transport, la cohésion nationale et le durcissement des compétences, tout en réévaluant la provision annuelle affectée au financement des surcoûts liés aux opérations extérieures et aux missions intérieures.
- ④ L'actualisation de la loi de programmation militaire donne ainsi la priorité :
- ⑤ – aux munitions de tous types (dont l'accélération des effecteurs air–air et SEAD/ air–mer de l'aviation de combat) et à la préparation opérationnelle ;
- ⑥ – aux moyens de souveraineté : la dissuasion nucléaire, l'espace (dont une capacité spatiale d'alerte avancée) et les moyens européens de connectivité à haut débit ;
- ⑦ – à l'amélioration de la capacité des armées à s'engager en haute intensité : drones, systèmes robotisés de combat, défense surface–air (dont capacités radars d'alerte avancée), lutte anti–drones, guerre dans le champ électro-

magnétique, frappes dans la profondeur (dont capacité de frappe dans la très grande profondeur), capacités de commandement, tout en accentuant l'investissement dans les technologies de rupture (innovation opérationnelle) et en initiant une première marche de durcissement capacitaire pour chaque milieu : engagement terrestre (dont augmentation des capacités d'artillerie), combat naval, aviation de combat et aviation de transport.

- ⑧ Elle réaffirme la nécessité d'accélérer la logique d'économie de guerre initiée depuis 2022. Une attention particulière est apportée pour continuer à améliorer la coordination et la communication de l'ensemble des acteurs concernés (direction générale de l'armement, maîtres d'œuvre industriels, petites et moyennes entreprises ou sous-traitants de rang inférieur, collectivités territoriales, chambres de commerce et d'industrie, *clusters* et pôles de compétitivité), notamment grâce au renforcement du maillage territorial des attachés de défense en région.
- ⑨ Elle doit par ailleurs tirer les conséquences du retour d'expérience de l'exercice Orion 2026, exercice interarmées et multidomains de préparation opérationnelle à la haute intensité. Ce dernier fait ainsi l'objet d'une analyse approfondie et doit conduire à renforcer l'organisation

d'exercices à l'échelle européenne, afin de favoriser l'interopérabilité des armées dans des contextes d'engagement sur des théâtres extérieurs multiples et complexes.

- ⑩ Elle permet également de consolider la montée en gamme du soutien logistique et de mettre en œuvre dès l'été 2026 le nouveau service national (2,3 milliards d'euros sur la période 2026–2030, inclus dans la surmarche dédiée à la cohésion nationale).
- ⑪ Sur le plan des effectifs, ils restent conformes à la LPM avec une cible à 275 000 équivalents temps plein en 2030, avec un effort porté sur les capacités nouvelles, grâce à une généralisation de la numérisation et de l'intelligence artificielle.
- ⑫ L'amélioration de la condition militaire participe pleinement de la présente actualisation, en ce qu'elle constitue un levier déterminant de l'attractivité, de la fidélisation et, plus largement, de la soutenabilité de l'engagement au sein de nos armées.
- ⑬ L'évolution des effectifs pour la période 2026–2030, détaillée dans le tableau ci-dessous, intègre l'encadrement du service national :
- ⑭

	2026	2027	2028	2029	2030
Cible d'augmentation nette des effectifs	+800	+2 150	+2 150	+2 100	+2 350

- ⑮ Cette augmentation nette des effectifs n'intègre pas le volume des appelés du service national, dont la montée en puissance interviendra de manière progressive selon l'ambition suivante :

	2026	2027	2028	2029	2030
Appelés du service national	3 000	4 000	5 000	7 500	10 000

- ⑰ Tout en répondant au désir d'engagement de la jeunesse française, ce nouveau service national, exclusivement militaire et fondé sur le volontariat, vise trois objectifs : renforcer le pacte noué entre notre Nation et notre armée, renforcer la capacité de résistance de notre Nation et consolider la formation de nos jeunes.
- ⑱ Les surmarches de cette actualisation confirment également la dynamique de doublement de la réserve, contribuent à consolider les compétences en soutenant un pyramidage nécessaire aux nouveaux métiers dans les domaines de pointe et poursuivent l'ambition de fidélisation. L'objectif d'atteindre, à l'horizon 2035, un

militaire réserviste pour deux militaires d'active s'accompagne d'une attention particulière portée à la qualité de la préparation opérationnelle et à la cohérence de l'entraînement des réservistes avec les besoins des forces d'active.

- ⑲ En outre, afin de garantir la montée en puissance de la résilience nationale, cet effort budgétaire confirme la volonté de sanctuariser un montant minimal de 550 millions d'euros sur la durée de la LPM consacrés spécifiquement à l'équipement et à la modernisation de la réserve militaire.
- ⑳

Segment capacitaire	Parc fin 2024	Actualisation		Écart avec la LPM	
		Parc fin 2030	Parc horizon 2035	Parc fin 2030	Parc horizon 2035
Plan d'équipement					
des réserves		Équipement de 80 000 réservistes		Équipement de 80 000 réservistes des ramées	

- ②1 Une attention particulière sera également donnée à l'accès des réservistes à des fonctions d'encadrement, qui donnent droit notamment à la prime de commandement et de responsabilité militaire, dans une logique de valorisation des compétences et de fidélisation.
- ②2 Sur le plan budgétaire, ces surmarchés permettent d'atteindre un effort de défense de 2,5 % du produit intérieur brut en 2030. Avec cet effort supplémentaire de réarmement, le budget des armées aura ainsi doublé entre 2017 et 2027.
- ②3 L'actualisation de la LPM permet également de dégager des marges afin de garantir que les politiques en faveur du monde combattant ne constituent pas une variable d'ajustement budgétaire. Elle réaffirme l'engagement de la Nation à assurer, dans la durée, la reconnaissance, les droits et l'accompagnement des anciens combattants.
- ②4 **Doublement du budget des armées entre 2017 et 2027**

(En milliards d'euros courants)										
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
32,2	34,1	35,8	37,5	39,2	40,9	43,9	47,2	50,5	57,1	63,3

- ②5 La montée en puissance de la base industrielle et technologique de défense suppose une politique active de maintien des bassins d'emploi qui concourent à l'effort de défense et de transmission et de renouvellement des compétences critiques, des savoir-faire rares et des qualifications indispensables à la continuité de l'effort de défense.
- ②6 L'accélération de l'effort de défense s'accompagne d'une politique d'attractivité et de fidélisation des métiers en tension de la base industrielle et technologique de défense, en particulier dans les fonctions d'ingénierie, de production, de maintenance et de soutien concourant directement aux capacités critiques.
- ②7 Les premiers résultats, visibles notamment dans un renouvellement massif des équipements pour les trois armées, seront amplifiés, en cohérence avec les engagements pris avec nos alliés de consacrer davantage de ressources à notre défense et à notre sécurité communes. Il s'agit d'être prêts à répondre à un engagement majeur et de rester maîtres de notre destin et moteurs d'une Europe qui se défend.
- ②8 Cette accélération du réarmement permettra en effet de conduire des projets communs s'inscrivant dans les priorités du livre blanc de 2025 (livre blanc pour une défense européenne – préparation à l'horizon 2030, 19 mars 2025) et donnant du corps à la préférence européenne. Sur les segments capacitaires de défense les plus stratégiques comme l'alerte avancée, les frappes dans la profondeur, la défense surface-air et l'espace, des opportunités d'investissement en commun avec nos partenaires ont été identifiées, qui s'appuient sur des produits et technologies européens. Des acquisitions conjointes pourront ainsi être réalisées pour synchroniser les efforts budgétaires, amortir les coûts de possession et homogénéiser les systèmes d'armes. Ces acquisitions pourront être soutenues par les mesures du plan *ReArm Europe*.
- ②9 La mesure relative à l'attribution d'une allocation unique de 4 195 euros aux anciens supplétifs de statut civil de droit commun ayant déposé une demande ou effectué un renouvellement de demande d'allocation de reconnaissance entre le 5 février 2011 et le 19 décembre 2013, mentionnée dans le rapport annexé à la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 précitée n'ayant pu être mise en œuvre, sa traduction dans un véhicule législatif ou financier adapté doit être recherchée.
- ③0 La Nation réaffirme son attachement au droit à réparation des anciens combattants. Elle se fixe pour objectif de mettre fin au décrochage entre la valeur du point de pension militaire d'invalidité et l'inflation, en procédant à son rattrapage et en garantissant, à l'avenir, une évolution au moins équivalente à celle des prix afin de préserver durablement le pouvoir d'achat des pensionnés. Dans cette perspective, une revalorisation immédiate de 1,0 % du point de pension militaire d'invalidité au 1^{er} janvier 2026, correspondant à l'inflation constatée, constitue un premier signal concret et nécessaire.
- ③1 La présente loi constitue une loi de cohérence et d'adaptation de notre modèle capacitaire aux évolutions de la conflictualité, et non pas une loi de format. Elle laisse en suspens les évolutions capacitaires à long terme, dont la nécessité a été posée par les plus hautes autorités de l'État : format de la flotte de frégates de premier rang, augmentation de la trame chasse, création de moyens organiques propres de niveau corps d'armée (frappe dans la profondeur, guerre électronique, génie, artillerie de défense sol-air et de lutte anti-drone, drones de guerre électronique, logistique, maintenance). Le prochain livre blanc prévu à l'article 8 de la LPM aura vocation à en fixer les contours.
- ③2 En vue de la préparation de la prochaine loi de programmation militaire, le Gouvernement conduit, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, des études portant sur les impacts territoriaux de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire, incluant notamment les retombées économiques et industrielles, les emplois directs et indirects générés ainsi que les partenariats développés avec les collectivités territoriales mais aussi l'évaluation des recettes fiscales induites pour l'État et pour les collectivités territoriales, notamment au titre des impôts et taxes.
- ③3 **MUNITIONS**
- ③4 (nouvelle partie, qui n'existait pas dans le rapport annexé à la LPM)

- 35) La consolidation des stocks de munitions est accélérée sur l'ensemble des trames. La capacité des armées à produire des effets militaires diversifiés est renforcée. Les efforts consentis permettront d'atteindre une meilleure complémentarité entre les munitions de précision et les munitions de saturation.
- 36) Cet effort porte également sur les munitions de petit calibre, dont la production repose aujourd'hui sur des fournisseurs étrangers. Une étude de faisabilité portant sur la relocalisation sur le territoire national est menée d'ici à 2028, afin de réduire cette dépendance.
- 37) Une filière nationale complète de production de munitions de petits calibres, couvrant l'ensemble de la chaîne industrielle, de l'amorce à la poudre en passant par la douille, sera relancée afin de réduire nos dépendances extérieures et de renforcer notre souveraineté sur ce segment.
- 38) Cet effort se traduit par l'augmentation des commandes et des livraisons et par une adaptation de l'outil industriel grâce à un co-financement des capacités de production prioritaires. Il est conduit dans une logique de renforcement de notre base industrielle et technologique de défense.
- 39)

Type de munitions	Parc fin 2024	Parc 2030 non communiqué pour raison de confidentialité. Les informations qui suivent concernent les augmentations de livraison par rapport à la cible initiale prévue en LPM sur la période 2026-2030	Parc 2035 non communiqué pour raison de confidentialité. Les informations qui suivent concernent les augmentations de livraison par rapport à la cible initiale prévue en LPM sur la période 2026-2035
MTO (CP, MP, LP)	Données confidentielles	+ 400 %	+ 440 %
Trame anti-char (missiles MMP et ACCP)	Données confidentielles	+ 45 %	+ 25 %
Armement air-sol (AASM)	Données confidentielles	+ 240 %	+ 240 %
Défense surface-air (missiles ASTER, MICA VL)	Données confidentielles	+ 30 %	+ 50 %
MISTRAL	Données confidentielles	+ 45 %	+ 130 %
Frappe dans la profondeur (SCALP, MdCN)	Données confidentielles	+ 85 %	+ 170 %
Missiles air-air (MICA, METEOR, successeur METEOR)	Données confidentielles	+ 55 %	+ 90 %
Artillerie (Obus 155 mm)	Données confidentielles	+ 190 %	+ 160 %
Torpilles (MU90 et F21)	Données confidentielles	+ 230 %	+ 310 %
Missiles mer/mer (EXOCET)	Données confidentielles	+ 100 %	+ 200 %

- 40) **CAPACITÉS SPATIALES ET TRÈS HAUTE ALTITUDE**
- 41) L'augmentation des menaces dans l'espace en fait aujourd'hui un domaine de conflictualité à part entière. Pour y faire face, la réactivité et la résilience des capacités spatiales françaises feront l'objet d'une accélération.
- 42) **Communications spatiales.** D'ici à 2030, la sécurisation et l'amélioration des services fournis par la constellation *OneWeb* d'Eutelsat combinée à la livraison d'environ 300 terminaux permettront de disposer d'une capacité mixte en orbites basse et géostationnaire adaptée aux besoins de connectivité à haut débit, sans attendre la mise en service de la constellation européenne sécurisée et résiliente IRIS² dont les premiers services sont attendus à partir de 2030. Le développement de cette constellation européenne souveraine IRIS² doit constituer une priorité stratégique.
- 43) **Renseignement spatial.** Une capacité radar opérationnelle sera disponible à l'horizon 2035, fondée sur les bénéfices tirés du démonstrateur DESIR qui sera lancé en 2029 par le CNES. Le calendrier des programmes CELESTE et IRIS a été aménagé pour prendre en compte la consolidation du besoin opérationnel et le développement des technologies critiques associées. Les capacités d'exploitation de données spatiales seront modernisées et renforcées, tandis que les achats de données constitueront une première capacité complémentaire à l'horizon 2030, qui pourra être consolidée d'ici à 2035. Une capacité initiale dans la très haute altitude sera disponible d'ici à 2030 grâce à des démonstrateurs de ballons, d'avions solaires et de capteurs associés ; la pleine capacité est attendue à l'horizon 2035. Le programme CELESTE, destiné à succéder à la constellation CERES dans le domaine du renseignement d'origine électromagnétique spatial, fera l'objet d'une vigilance particulière afin de garantir son entrée en service à l'horizon 2030. Les travaux engagés devront

permettre d'éviter toute rupture capacitaire et de préserver les savoir-faire souverains dans ce domaine stratégique.

- ④④ **Alerte avancée.** En fonction des résultats des expérimentations qui ont débuté fin 2025, des travaux de montée en maturité du radar transhorizon Nostradamus permettraient de disposer d'une première brique avant 2030. Avant 2035, il sera complété par un satellite géostationnaire de détection infrarouge et des radars alerteurs UHF mobiles. Ces capacités constitueront la participation française au projet d'initiative européenne *Joint Early Warning European Look-out* (JEWEL).
- ④⑤ Surveillance de l'espace, action dans et vers l'espace.
- ④⑥ D'ici à 2030, une capacité complémentaire de surveillance et de caractérisation en orbite basse complètera le radar de surveillance spatiale (GRAVES puis AURORE,

commandé fin 2025). Non programmées jusqu'alors, une capacité de brouillage du sol vers l'espace sera opérationnelle d'ici à 2030 et une première capacité de laser complètera les effecteurs d'ici à 2035.

- ④⑦ En substitution au satellite unique EGIDE en orbite géostationnaire, la capacité d'action géostationnaire sera accélérée et fondée sur trois satellites patrouilleurs-guetteurs en orbite avant fin 2030, dont le premier, PALADIN, sera opérationnel dès 2027. Elle sera mise en œuvre par un système de commandement des opérations spatiales acquis de manière incrémentale afin que les premiers modules soient opérationnels avant 2030, après une première capacité opérationnelle déclarée en novembre 2025.

④⑧

Segment capacitaire	Parc fin 2024	Actualisation		Écart avec la LPM	
		Parc fin 2030	Parc horizon 2035	Parc fin 2030	Parc horizon 2035
Satellites					
Renseignement EM	1 CERES	1 capacité satellitaire	1 CELESTE + brique complémentaire ROEM	- 1 CELESTE, compensé par le maintien de CERES et par des capteurs complémentaires ROEM	+ brique complémentaire ROEM
Renseignement radar	0		Capacité d'imagerie radar		+ Capacité d'imagerie radar
Renseignement image	2 satellites CSO	2 satellites CSO	2 satellites IRIS + brique complémentaire optique par achat de données	- 1 IRIS, compensé par le maintien de CSO et brique complémentaire par achat de données	+ brique complémentaire par achat de données
Communication	2 satellites SYRACUSE IV	2 satellites SYRACUSE IV + massification accès constellation One Web	2 satellites SYRACUSE IV + accès constellation IRIS ²	+ massification accès constellation One Web	+ accès constellation IRIS ²
Surveillance et action espace-espace	/	3 satellites patrouilleurs GEO	3 satellites patrouilleurs GEO + 1 capacité LEO	3 satellites patrouilleurs GEO	3 satellites patrouilleurs GEO + 1 capacité LEO
Très haute altitude					
Très haute altitude	/	Capacité initiale	Pleine capacité	Capacité initiale	Pleine capacité
Segment sol					
Capacité de détection des satellites	1 GRAVES	1 GRAVES + 1 capacité complémentaire de surveillance	1 AURORE + 1 capacité complémentaire de surveillance	+ 1 capacité complémentaire de surveillance	+ 1 capacité complémentaire de surveillance
Action surface - espace	/	Capacité de brouillage	Capacité de brouillage et laser de puissance	Capacité de brouillage	Capacité de brouillage et laser de puissance
Système de commandement des opérations spatiales	/	1	Évolutions incrémentales du système	-	-

④⑨

- 50 Le réarmement se traduit par le renforcement des moyens de protection et d'appui spécialisé bénéficiant à toutes les armées, en cohérence avec l'évolution des menaces.
- 51 Pour tenir compte de l'armement du HIL, le rythme des livraisons a été aménagé.
- 52 Les drones non spécialisés du combattant sont généralisés et acquis dans une logique d'acquisition rapide et de réponse au strict besoin. Ils équipent l'ensemble des groupes et plateformes de combat. La menace drone est prise en compte par la complémentarité des effecteurs : les systèmes de LAD dédiés aux emprises (MILAD, PARADE, BASSALT) sont complétés ou mis à niveau, les effecteurs de tout type (fusils brouilleurs, armes à énergie dirigée laser, brouilleurs tactiques...) sont multipliés.
- 53 Le segment détection est également renforcé d'ici à 2030 grâce à l'acquisition de deux radars de surveillance semi-mobiles et de 16 radars dédiés à la détection des menaces aériennes de petite taille à courte portée. Les technologies de ce nouveau domaine de lutte sont en évolution rapide : au delà des cibles capacitaires, l'enjeu sera de s'adapter rapidement à l'essor de ces menaces.
- 54 L'effort NRBC se traduit par la livraison supplémentaire d'ici à 2030 de 22 systèmes de drones ou robots de reconnaissance NRBC et de 24 systèmes de décontamination légère NRBC sur camion.
- 55 Les capacités d'attaque électromagnétique sont renouvelées et massifiées, notamment grâce à des brouilleurs de différentes puissances. En 2030, les armées disposeront des équipements capables de perturber l'appréciation de situation de l'adversaire et sa manœuvre militaire ou encore de produire une dégradation ou un déni d'accès

à des services essentiels comme les communications ou le positionnement par satellite. Les états-majors opérationnels disposeront des outils pour assurer la cohérence de la manœuvre sur tout le spectre électromagnétique, dans un tempo élevé et dans tous les milieux.

- 56 Des études pour le développement d'un segment de frappe dans la profondeur (DPS) seront lancées dès 2026 afin de disposer d'un missile sol-sol balistique conventionnel d'une portée de classe 2 500 km avant la fin de la prochaine décennie. Une coopération avec nos alliés allemands et britanniques est privilégiée.
- 57 Les capacités de mobilité interarmées sont renforcées. Sur la voie terrestre, le renouvellement capacitaire se traduit notamment par l'acquisition de 250 wagons ferroviaires polyvalents interarmées, avec des premières livraisons en 2026, ainsi que pour le renforcement de la flotte de poids lourds de gamme tactique du service du commissariat des armées et de la flotte de camion-citernes du service de l'énergie opérationnelle.
- 58 Le réarmement se traduit aussi par un effort important dans le domaine de l'innovation. Il permettra de rendre les forces plus efficaces plus tôt (convergence des réseaux secrets, *cloud* de combat), d'exploiter les applications militaires de l'intelligence artificielle et de disposer de premières capacités issues des recherches dans le domaine du quantique.
- 59 L'actualisation de la loi de programmation militaire réaffirme l'importance de la subsidiarité, notamment en poursuivant la simplification des procédures, le développement de capacités d'expérimentation ainsi que l'octroi de crédits spécifiques à l'acquisition de petits équipements militaires par les unités.
- 60

Segment capacitaire	Parc fin 2024	Actualisation		Écart avec la LPM	
		Parc fin 2030	Parc horizon 2035	Parc fin 2030	Parc horizon 2035
Enveloppes capacitaires de subsidiarité		350 millions d'euros	350 millions d'euros - Évaluation du dispositif en vue de sa pérennisation	+ 350 millions d'euros	+350 millions d'euros
Frappes dans la profondeur	*	Développement d'un missile sol-sol balistique conventionnel à très longue portée	Première capacité à l'horizon 2035/2036	Développement d'un missile sol-sol balistique conventionnel à très longue portée	Première capacité à l'horizon 2035/2036
Hélicoptères interarmées légers (Guépard)	*	Au moins 5	Au moins 85 (cible à terminaison 169)	- 15	+ 15
Drones non spécialisés du combattant	Environ 2000	Au moins un système de drones par groupe de combat ou plateforme ⁽¹⁾	Plusieurs systèmes de drones par groupe de combat ou plateforme	Au moins un système de drones par groupe de combat ou plateforme	Plusieurs systèmes de drones par groupe de combat ou plateforme
Défense surface-air Courte portée terrestre (MICA VL/VL NG)	2	9	15	-	+ 3
Fusils brouilleurs	150	750	1 050	+ 500	+ 800

Systèmes de LAD	31	43	Au moins 43	-	-
Radars tactiques mobiles	4	30	31	+ 17	+ 18
Nouveaux systèmes NRBC	/	22 systèmes de reconnaissance 76 systèmes légers de décontamination	Au moins 22 systèmes de reconnaissance Au moins 76 systèmes légers de décontamination	+ 22 systèmes de reconnaissance + 24 systèmes légers de décontamination	+ Au moins 22 systèmes de reconnaissance + Au moins 24 systèmes légers de décontamination
Postes radio CONTACT	5600	Classe 16 000 postes	Classe 20 000 postes	+ 4 295 postes	+ 6 545 postes
Attaque électromagnétique	Capacités d'ancienne génération	Capacités d'attaque renouvelées	Capacités d'attaque massifiées	Capacités d'attaque renouvelées	Capacités d'attaque massifiées
Dorsale numérique de niveau SECRET	Plusieurs réseaux classifiés coexistent	Opérations conduites sur un cloud SECRET souverain	Réseaux SECRET fusionnés et entièrement en technologies cloud	Opérations conduites sur un cloud SECRET souverain	Réseaux SECRET fusionnés et entièrement en technologies cloud
Intelligence artificielle	Briques élémentaires ARTEMIS. IA et capacités de calcul limitées disponibles	Utilisation de l'IA sur tous les réseaux (ARTEMIS. IA et capacités de calcul)	Supercalculateur ASGARD renouvelé / fonctionnement datacentré généralisé	Utilisation de l'IA sur tous les réseaux (ARTEMIS. IA et capacités de calcul)	Supercalculateur ASGARD renouvelé / fonctionnement datacentré généralisé
		Premières capacités militaires robotisées (programme PENDRAGON)		Premières capacités militaires robotisées (programme PENDRAGON)	
Quantique	/	Démonstrateur d'ordinateur quantique / premiers capteurs quantiques	Premiers calculateurs / généralisation des capteurs quantiques	Démonstrateur d'ordinateur quantique / premiers capteurs quantiques	Premiers calculateurs / généralisation des capteurs quantiques
⁽¹⁾ Ou équivalent.					

61 Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant le surcoût financier que représenterait, pour l'ensemble des armées, le basculement vers un standard de cryptographie résistant aux technologies quantiques. Ce rapport précise également les délais nécessaires à la mise en œuvre d'un tel basculement ainsi que les principales contraintes techniques et industrielles associées.

62 FORCES TERRESTRES

63 Pour se préparer plus rapidement aux exigences d'un engagement majeur de haute intensité (transparence du champ de bataille, létalité, besoin de protection des forces, enjeu de la masse), les forces terrestres bénéficient d'une densification des capacités-clés associées.

64 Le retour d'expérience des conflits en cours, marqué par la prééminence des drones dans les missions de reconnaissance et de contre-reconnaissance, conduit à faire un effort sur les domaines de l'appui-feu, de la protection des forces, des appuis spécialisés et de la logistique. Dans le domaine de l'aérocombat, cela se traduit par un effort sur la coopération entre hélicoptères et drones / MTO, au service de l'aviation légère de l'armée de terre, dans une logique de complémentarité et de renforcement des capacités des hélicoptères grâce aux drones.

65 Les capacités « appui-feu » seront renforcées par l'acquisition supplémentaire de 41 canons d'artillerie CAESAR NG livrés d'ici à 2035 et par le renouvellement accéléré du LRU et du radar de contre-batterie COBRA.

66 La diversification du segment des drones tactiques sera accélérée.

67 L'accélération des livraisons des Serval de lutte anti-drone (LAD), de guerre électronique (GE) et de défense sol-air de très courte portée (SATCP), comme la mise en place d'une capacité LAD intérimaire issue du projet innovant PROTEUS (développement incrémental d'un affût et d'un canon de 20 mm portés sur camion, avec intégration de briques d'IA), permettront de renforcer la protection des forces déployées. Cet effort a notamment été permis par l'aménagement, au cours des deux premières années de la LPM, des livraisons Serval « infanterie » et par le décalage du VBAE, dont le concept d'emploi est repensé dans le contexte d'une dronisation accrue des missions de reconnaissance.

68 La loi de programmation militaire actualisée prévoit le renforcement des capacités logistiques, notamment en matière de transport stratégique et tactique, de ravitaillement en carburant et en munitions et de maintien en condition opérationnelle, ainsi que des infrastructures de stockage et de projection.

69 L'accélération des livraisons de 300 camions logistiques NG et l'acquisition de systèmes d'appui spécialisés (génie [21 systèmes de bréchage pyrotechnique SABRE et 21 systèmes de bréchage mécanique EBMZ en 2030], NRBC) consolideront les capacités des forces terrestres à prendre la tête d'une coalition en tant que nation-cadre. Le calendrier du programme « engins du génie de combat » (EGC) développé en coopération avec la Belgique a été aménagé.

70 Les études en vue de la définition de la capacité succédant au char Leclerc seront lancées avant la fin de l'année 2026 pour pallier le risque de rupture temporaire de capacité. Ces études examineront prioritairement les compétences des industriels nationaux.

71

Segment capacitaire	Parc fin 2024	Actualisation		Écart avec la LPM	
		Parc fin 2030	Parc horizon 2035	Parc fin 2030	Parc horizon 2035
Cavalerie blindée					
Chars de combat LECLERC	200 dont 34 rénovés	200 dont 160 rénovés + études capacité char intermédiaire	200 rénovés + développement capacité char inter- médiaire	+ études capacité char intermé- diaire	+ développement capacité char inter- médiaire
Engins blindés de recon- naissance et de combat Jaguar	95	238	300	-	-
Véhicules blindés d'aide à l'engagement VBAE	0	0	886	- 180	- 554
Blindés d'infanterie					
Véhicules blindés de combat d'infanterie VBCI	628	628	628	-	-
Véhicules blindés multi- rôles Griffon	725	1 437 et 54 MEPAC	1 818 et 54 MEPAC	-	-
Véhicules blindés multi- rôles légers Serval	292	1 355	2 038	- 50	-
Génie					
Appui au contact de combat	0	5 engins du génie de combat (EGC) et jusqu'à 42 systèmes de bréchage	100 ⁽¹⁾ EGC et au moins 42 systèmes de bréchage	-	- 25
Franchissement	/	300 m	2 500 m	-	-
Artillerie sol/sol					
Canons CAESAR	70 CAESAR	120 CAESAR / CAESAR NG	150 CAESAR NG	+ 11 dont au moins 1 NG	+ 41 NG
Lanceurs frappes longue portée tactique LRU	9 lance-roquettes unitaires	Entre 13 et 26 systèmes	26 systèmes	Jusqu'à + 13	-
Défense surface air et lutte anti-drones					
Systèmes LAD (30mm) sur Serval	0	Au moins 36	48	Au moins + 24	-
Artillerie anti-aérienne / PROTEUS (20 mm)	0	50	50	+ 50	+ 50
DSA terrestre d'accompa- gnement ⁽²⁾	0	24	60	-	+ 15
Logistique					

Poids lourds de nouvelle génération	0	Classe 2 400	Classe 9 500	+ 300 poids lourds logistiques de nouvelle génération	-
Hélicoptères					
Hélicoptères de reconnaissance et d'attaque	67 Tigre	67 Tigre	67 Tigre dont au moins 14 rénovés	-	14 Tigre rénovés
Hélicoptères de manœuvre	63 Caïman TTH, 52 Puma/Cougar/Caracal	81 Caïman TTH dont 18 au standard FS, 24 Cougar	Au moins 105 HM	-	-
Drones ⁽³⁾					
Systèmes de drones tactiques	1 système de drone tactique expérimental	au moins 40 systèmes (SDT/SDT-léger ⁽⁴⁾)	au moins 40 systèmes (SDT/SDT-léger)	-	-
⁽¹⁾ Développé en coopération avec la Belgique via l'OCCAR, décalage d'un an, 125 EGC en 2036. ⁽²⁾ Tourelles Serval Mistral ATLAS RC. ⁽³⁾ Drones non spécialisés du combattant: cf. capacités toutes armées. ⁽⁴⁾ Des SDT-léger équiperont aussi la marine nationale et l'armée de l'air et de l'espace.					

72 FORCES NAVALES

73 Les évolutions de la conflictualité aéro-maritime imposent d'opérer en environnement de plus en plus dénié et de combiner létalité et mobilité. Ainsi, les forces navales sont adaptées, avec des moyens de défense, de connectivité et de traitement de l'information renforcés. La dronisation est accélérée.

74 Le système de combat du porte-avions Charles-de-Gaulle est rénové pour mettre en œuvre l'ASTER dans sa version modernisée « *Enhanced Capability* (EC) » en attendant le porte-avions de nouvelle génération dont la construction débute et dont la puissance offensive est renforcée par un troisième rail de catapulte et un système de direction de combat data-centré. Les Rafale Marine – qui contribuent à la composante nucléaire aéroportée depuis le porte-avions – bénéficieront des améliorations capacitaires des standards F4 puis F5 et de ses nouveaux effecteurs (cf. forces aériennes).

75 Les frégates de premier rang FREMM et FDA sont renforcées avant 2030 par un système surface-air à très courte portée (SATCP) et une conduite de tir canon modernisée. Elles bénéficient d'une connectivité durcie pour le combat collaboratif (veille collaborative navale et orchestration des flux de données par l'infrastructure réseaux des unités opérationnelles de la marine) et de moyens de traitement de données de masse (*data hub* embarqués). En vue de la réalisation du porte-avion « France libre », une étude de faisabilité portant sur les modalités de développement d'un système de catapultes électromagnétiques souverain est conduite.

76 Les patrouilleurs hauturiers (PH) sont accélérés (tous livrés en 2032, plus un patrouilleur côtier de gendarmerie) et armés pour défendre nos approches en complément des frégates FLF non rénovées. Cela permet de gagner en réactivité en cas de besoin outre-mer, en renfort des patrouilleurs qui assurent les missions de souveraineté (patrouilleur outre-mer et patrouilleur Antilles Guyane). Les patrouilleurs de service public

(PSP) sont prolongés pour assurer l'action de l'État en mer en métropole en attendant l'arrivée de tous les PH. Les frégates de surveillance sont prolongées dans l'attente de leur remplacement par des corvettes hauturières. Ces dernières sont décalées pour consolider la réponse au besoin opérationnel et tirer tous les bénéfices des travaux réalisés dans le cadre du programme *European Patrol Corvette* (EPC).

77 Les livraisons d'avions de surveillance et d'intervention maritime Albatros sont accélérées par rapport à ce que prévoyait la LPM grâce aux négociations favorables conduites au cours des années 2024 et 2025.

78 Des moyens de lutte anti-drones sont déployés sur les bâtiments de premier rang et patrouilleurs avant 2030 pour tenir compte des retours d'expérience des opérations actuelles. L'effort s'étend à l'ensemble de la flotte d'ici à 2035.

79 La généralisation de la dronisation est amorcée avant 2030 : surveillance (AUV) et intervention (ROV) dans les fonds marins, hydro-océanographie, intégration de drones navals et aériens aux unités navales à la mer et à terre pour l'acquisition de renseignement et l'intervention (un système de drone aérien par frégate ou BRF ; drones de surface sur frégates ; drones sous-marins ; drones de surface dans les approches).

80 Enfin, le recours à deux plateformes modulaires (navires aux normes civiles) avant 2030 permettra d'assurer les missions de guerre des mines et de faciliter la mise en œuvre des drones requis dans nos approches dans le cadre du soutien à la dissuasion et de la protection de nos ports d'intérêt vital, jusqu'à l'arrivée des bâtiments de guerre des mines (BGDM). Les BGDM seront acquis dans le cadre d'une coopération avec nos alliés belges et néerlandais dès 2032. Ces BGDM, dont le format reste à confirmer, permettront de maintenir une capacité à opérer en environnement contesté.

81

Segment capacitaire	Parc fin 2024	Actualisation		Écart avec la LPM	
		Parc fin 2030	Parc horizon 2035	Parc fin 2030	Parc horizon 2035
Porte-avions					
Porte-avions Charles de Gaulle	1	1 rénové	1 rénové	-	-
Porte-avions nouvelle génération PA-NG	Approvisionnements longs	Construction en cours (légalité et supériorité informationnelle renforcées)	Construction en cours (légalité et supériorité informationnelle renforcées)	Légalité et supériorité informationnelle renforcées	Légalité et supériorité informationnelle renforcées
Sous-marins					
Sous-marins nucléaires d'attaque SNA	3 type Rubis + 3 Barracuda	6 Barracuda	6 Barracuda	-	-
Flotte de surface					
Porte-hélicoptères amphibie PHA	3 PHA	3 PHA	3 PHA rénovés	-	-
Frégates de premier rang	15 ⁽¹⁾	15 dont 10 à capacités renforcées ⁽²⁾	15 à capacités renforcées	Capacités renforcées	Capacités renforcées
Frégates de surveillance/ Corvettes hauturières	6 frégates de surveillance	6 frégates de surveillance	3 frégates de surveillance + 3 corvettes hauturières	- 1 corvette compensée par 1 FS prolongée	- 3 corvettes compensées par 3 FS prolongées
Bâtiments logistiques	1 bâtiment d'ancienne génération (BCR) + 1 BRF	3 bâtiments ravitailleurs de force (BRF)	4 bâtiments ravitailleurs de force (BRF)	-	-
Patrouilleurs	17 ⁽³⁾	19	19	-	-
Guerre des mines					
Lutttes anti-mines	8 chasseurs de mines ancienne génération	2 chasseurs de mines ancienne génération + 2 PMGM ⁽⁴⁾	4 BGDM + 2 PMGM	- 3 BGDM, compensés par 2 PMGM et 2 chasseurs de mines ancienne génération	4 BGDM au lieu de 6, complétés par 2 PMGM
	1 système de drones	6 systèmes de drones	8 systèmes de drones	-	-
	4 bâtiments pour plongeur démineurs ancienne génération	4 bâtiments pour plongeurs- démineurs dont 3 NG	5 bâtiments pour plongeurs- démineurs NG	-	-
Hélicoptères					
Hélicoptères Caïman NFH	27	27	27	-	-
Drones navals					
Drones de surface ⁽⁵⁾	Drones expérimentaux	premières capacités intégrées sur bâtiments de combat / à terre	1 flottille opérationnelle par famille de drones	premières capacités intégrées sur bâtiments de combat / à terre	1 flottille opérationnelle par famille de drones
Capacité hydrographique, océanographique et de maîtrise des fonds marins					

Capacité hydrographique	4 bâtiments d'ancienne génération	2 bâtiments hydrographiques et océanographiques NG avec 4 systèmes de drones (CHOF) + 1 bâtiment d'ancienne génération	2 bâtiments hydrographiques et océanographiques NG avec 4 systèmes de drones (CHOF) + 1 complément capacitaire ⁽⁶⁾	-	-
Capacité fonds marins	/	1 couple (AUV + ROV) ⁽⁷⁾ de surveillance et d'action moyen et grand fonds (6000 mètres) par façade	4 couples (AUV + ROV) de surveillance et d'action moyen et grand fonds (6000 mètres)	-	-
Aéronavale					
Rafale Marine	41	41 au standard F4	Format de l'aviation de combat à 225 (dont au moins 47 au standard F5)	-	Au moins 47 au standard F5
Avions de patrouille maritime	21 ATL2 dont 15 au standard 6	18 ATL2 standard 6 (modernisation système de combat, capteurs NG)	Au moins 18 dont 3 PATMAR futur	-	-
Bouées acoustiques	Données confidentielles	+ 50 % ⁽⁸⁾	+ 50 % ⁽⁹⁾	+ 50 % de livraisons	+ 50 % de livraisons
Avions de surveillance et d'intervention maritime	8 Falcon 50 M + 5 Falcon 200 <i>Gardian</i>	11 Albatros + 1 Falcon 50 M	12 Albatros + complément SURMAR	+ 3 Albatros - 3 Falcon 50 M	-
Avions de guet aérien	3 E-2C	3 E-2D	3 E-2D	-	-
Systèmes de drones aériens marine (SDAM)	3 systèmes S100 (6 vecteurs)	Au moins 10 SDAM (flotte mixte VSR 700 / S100) équipant les frégates de premier rang et BRP	Au moins 15 SDAM (flotte mixte) équipant les frégates de premier rang et BRP	-	-
Défense surface-air et LAD					
Systèmes très courte portée Naval	11	26	42	+ 18	Jusqu'à + 27
LAD naval	3	Au moins 30	70	+ 10	Jusqu'à + 45
⁽¹⁾ FREMM, FDA, FLF. ⁽²⁾ Lutte anti-drones, connectivité durcie, traitement de données de masse. ⁽³⁾ 3 patrouilleurs Antilles Guyane + 2 patrouilleurs outre-mer + 5 patrouilleurs de haute mer + 3 patrouilleurs de service public + 4 divers. ⁽⁴⁾ Plateforme modulaire de guerre des mines : navires aux normes civiles, non militarisés. ⁽⁵⁾ Drones rapides, à vocation ISR ou mis en œuvre par sous-marins. ⁽⁶⁾ Bâtiment remplaçant le bâtiment océanographique d'ancienne génération ou capacité drone océanique (à définir). ⁽⁷⁾ ROV : Remotely operated vehicle (robot sous-marin téléopéré) ; AUV : Autonomous underwater vehicle (drone sous-marin). ⁽⁸⁾ Augmentation de livraisons par rapport à la cible initiale prévue en LPM sur la période 2026-2030. ⁽⁹⁾ Augmentation de livraisons par rapport à la cible initiale prévue en LPM sur la période 2026-2035.					

82 FORCES AÉRIENNES

83 Les forces aériennes augmenteront leur aptitude à agir dans des espaces de plus en plus contestés, mettant en œuvre des capacités plus agiles, plus létales et à la portée accrue.

84 Ainsi, le renouvellement de l'aviation de chasse s'intensifiera avec le lancement du standard F5 du Rafale et la préparation de l'après Rafale. À cette fin, le développement et l'intégration d'une motorisation nationale à poussée augmentée, de type T-REX, seront engagés afin d'équiper le standard F5. L'effort portera sur la connectivité et les capacités offensives : un nouveau missile air-air à très longue portée, successeur du missile

METEOR, sera développé avec pour objectif d'armer le standard F4 dès 2030, le standard F5 s'appuiera sur un missile SEAD et antinavire pour contrer les stratégies de déni d'accès et un effort sera réalisé pour inclure des drones accompagnateurs du Rafale avec des premières expérimentations à l'horizon 2028.

85 Le premier vol du démonstrateur du NGF est décalé par rapport à la LPM. Quelles que soient les incertitudes sur les coopérations prévues, le projet doit permettre à la France d'acquiescer des capacités aériennes de nouvelle génération.

86) La transition vers des flottes de transport et de soutien de nouvelle génération est accélérée : l'augmentation de la flotte à hauteur de 41 avions A400M permettra de renforcer nos capacités au profit des forces de présence et de souveraineté, les forces prépositionnées et nos capacités de projection, tout en retirant du service par anticipation les avions C130H, dont le coût de possession a fortement augmenté. Cet effort repousse au delà de 2035 le besoin d'un avion de transport d'assaut médian (ATASM). L'acquisition progressive de quatre avions *Global Eye* favorisera le retrait de service anticipé de la flotte Boeing AWACS, devenue très coûteuse en termes de soutien, et accroîtra les capacités de surveillance et de contrôle aéroportées, en France comme dans un espace de bataille contesté.

87) Les capacités de défense surface-air seront accélérées et améliorées par une livraison de systèmes de canons anti-aériens supplémentaires pour protéger les bases aériennes.

88) Le programme SAMP-T NG vise à moderniser la conduite de tir du SAMP-T afin de traiter les obsolescences et d'adapter la conduite de tir à l'évolution des menaces (missiles balistiques, missiles de croisière), notamment en exploitant les nouvelles capacités du missile Aster 30 BINT et du radar GF 300. Ces évolutions du SAMP-T NG permettront le traitement simultané des menaces de longue portée et des menaces saturantes, tout en s'adaptant aux nouvelles conditions d'emploi opérationnel (cyber, brouillage). L'effort porte sur l'accélération de l'acquisition de SAMP-T NG afin de disposer de deux systèmes supplémentaires à l'horizon 2030.

89) Le besoin militaire de la capacité MALE de théâtre a été réorienté pour saisir l'opportunité liée à l'émergence d'une filière de drones de théâtre souverains de moindre coût, le MALE UE se révélant aujourd'hui moins adapté à la haute intensité.

90)

Segment capacitaire	Parc fin 2024	Actualisation		Écart avec la LPM	
		Parc fin 2030	Parc horizon 2035	Parc fin 2030	Parc horizon 2035
Avions de combat					
SCAF (NGF)	/	-	1 démonstrateur NGF	- 1 démonstrateur NGF	
Rafale Air	105	137 au standard F4	Format de l'aviation de combat à 225 (dont au moins 47 au standard F5)	-	Au moins 47 au standard F5
Mirage 2000D	55	50 rénovés	/	+2	-
Avions de support en opérations					
Avions ravitailleurs et de transport stratégique nouvelle génération	12 MRTT et 3 A330	15 MRTT	15 MRTT	-	-
Avions de surveillance et de contrôle aérien	4 AWACS	3 AWACS + 1 <i>Global Eye</i>	4 <i>Global Eye</i>	+1 <i>Global Eye</i> -1 AWACS	+4 <i>Global Eye</i>
Avions légers de surveillance et de renseignement (ALSR)	2	3	3	-	-
Avions de renseignement et guerre électronique	/	3 ARCHANGE	3 ARCHANGE	-	-
Hélicoptères					
Hélicoptères de manœuvre	13 Caracal, 17 Puma, 3 Super Puma	Au moins 32 HM dont 29 Caracal	36 HM	-	-
Avions de transport					
Avions de transport tactique	24 A400M, 14 C-130H et 4 C-130J	Au moins 41 A400M et 4 C-130J	Au moins 41 A400M et 4 C-130J	+ 6 A400M	+ 6 A400M
Drones					

Systèmes de drone MALE	9 <i>Reaper</i>	Première capacité de MALE de théâtre en complément du <i>Reaper</i>	Capacité MALE de théâtre	- 1 MALE UE + première capacité de MALE de théâtre	- 6 MALE UE + capacité complète de MALE de théâtre
Défense sol-air et LAD					
Systèmes sol-air SAMP-T	8 SAMP-T	10 SAMP-T NG	12 SAMP-T NG	+ 2 SAMP-T NG	-

91

GLOSSAIRE

Acronyme	Description
AASM	Bombes guidées pouvant être propulsées (armement air-sol modulaire)
ACCP	Antichar courte portée
ALSR	Avion léger de surveillance et de reconnaissance
ARCHANGE	Avion de renseignement à charge utile de nouvelle génération
ARTEMIS.IA	Solution de traitement massif de données et d'intelligence artificielle
ASGARD	Supercalculateur classifié dédié à l'intelligence artificielle
ASTER	Missile antiaérien et antibalistique
ATASM	Avion de transport d'assaut du segment médian
ATL2	Avion de patrouille maritime Atlantique 2
AUV	Drone sous-marin (<i>autonomous underwater vehicle</i>)
AURORE	Nouvelle capacité radar de suivi des objets spatiaux en orbite basse
AWACS	Système de détection et de commandement aéroporté (<i>airborne warning and command system</i>)
BASSALT	Système de lutte antidrone (basse altitude)
BCR	Bâtiment de commandement et de ravitaillement
BGDM	Bâtiment de guerre des mines
BRF	Bâtiment ravitailleur de forces
CAESAR	Camion équipé d'un système d'artillerie
CELESTE	Capacité électromagnétique spatiale (successeur de CERES)
CERES	Capacité de renseignement d'origine électromagnétique spatiale
CHOF	Capacité hydro-océanographique future
COBRA	Radar de contre-batterie (<i>counter battery radar</i>) : permet de localiser les positions des batteries d'artillerie ennemies
CONTACT	Communication numérique tactique de théâtre
CNES	Centre national d'études spatiales
CP	Courte portée
CSO	Composante spatiale optique
DESIR	Démonstrateur des éléments souverains en imagerie radar
DPS	<i>Frappe de précision dans la profondeur (deep precision strike)</i>
DSA	Défense surface-air
E-2C	Avion de guet aérien <i>Hawkeye</i>

E-2D	Avion de guet aérien <i>advanced Hawkeye</i> (nouvelle génération)
EC	<i>Capacité accrue (enhanced capacity)</i>
EGC	Engin du génie de combat
EGIDE	Engin géodérivant d'intervention et de découragement
EM	Électromagnétique
EXOCET	Famille de missiles tactiques anti-navire
F21	Torpille lourde de lutte anti sous-marine et anti-navire
FDA	Frégate de défense aérienne
FLF	Frégates de type La Fayette
FREMM	Frégates multi-missions
FS	Forces spéciales
GE	Guerre électronique (<i>geostationary orbit</i>)
GEO	Orbite géostationnaire
GF 300	Radar multi-fonctions (<i>ground fire</i>)
GRAVES	Système radar développé par l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, destiné à la détection et au suivi des satellites et des objets évoluant en orbite basse (grand réseau adapté à la veille spatiale)
HIL	Hélicoptère interarmées léger
HM	Hélicoptère de manœuvre
IA	Intelligence artificielle
IP	<i>Protocole internet (internet protocole)</i>
IRIS	Instrument de renseignement et d'imagerie spatiale
IRIS ²	Infrastructure de résilience et d'interconnexion sécurisée par satellite
JEWEL	<i>Joint early warning European look-out</i>
LAD	Lutte anti-drones
LEO	Orbite basse (<i>low earth orbit</i>)
LP	Longue portée
LPM	Loi de programmation militaire
LRU	Lance-roquettes unitaire
MALE	Drone volant à moyenne altitude et de longue endurance (<i>medium altitude long endurance</i>)
MdCN	Missile de croisière naval
MEPAC	Mortier embarqué pour l'appui au contact
METEOR	Missile air-air à longue portée de conception européenne
MICA (VL)	Missile d'interception, de combat et d'auto-défense surface-air (VL pour <i>vertical launch</i>) – version terrestre du missile aéroporté MICA
MILAD	Moyen interarmées de lutte anti-drones
MISTRAL	Missile sol-air de courte portée
MMP	Missile moyenne portée
MP	Moyenne portée

MRTT	Avion multirôle de transport et de ravitaillement (<i>multirole tanker transport</i>)
MTO	Munition téléopérée
MU90	Torpille légère anti sous-marine issue du programme lancé à partir du projet français "Murène" et du programme italien "A290"
NFH	NATO <i>frigate helicopter</i> : version embarquée (Marine) de l'hélicoptère NH90
NG	Nouvelle génération
NGF	Avion de chasse de sixième génération (<i>next generation fighter</i>)
NRBC	Nucléaire, radiologique, biologique, chimique
OCCAr	Organisation conjointe de coopération en matière d'armement
PA (Ng)	Porte-avions (de nouvelle génération)
PAG	Patrouilleur Antilles Guyane
PALADIN	Capacité de patrouilleur-guetteur en orbite géostationnaire
PARADE	Système lourd de lutte anti-drone (programme de protection déployable modulaire anti-drones)
PATMAR futur	Futur avion de patrouille maritime
PENDRAGON	Projet d'unité robotique de combat fonctionnant avec de l'intelligence artificielle
PH	Patrouilleur hauturier
PHA	Porte-hélicoptères amphibie
POM	Patrouilleur outre-mer
PMGM	Plateforme modulaire de guerre des mines
PROTEUS	Affût de canon anti-aérien de 20 mm avec aide à la visée (intégré sur véhicule de l'avant blindé et adapté en particulier à la lutte anti-drone)
PSP	Patrouilleur de service public
ReArm Europe	Initiative stratégique proposée en mars 2025 par la présidente de la Commission européenne pour renforcer les capacités militaires et la défense de l'Union européenne. Objectif principal : mobiliser 800 milliards d'euros. Ce plan comprend l'instrument financier SAFE.
RIFAN	Réseau IP des forces aéronavales (ossature d'échange de données pour les opérations aéromaritimes)
ROEM	Renseignement d'origine électromagnétique
ROV	Robot sous-marin téléopéré (<i>remotely operated vehicle</i>)
SAFE	<i>Adopté au Conseil le 27 mai 2025, le nouvel instrument financier de l'Union "Agir pour la sécurité en Europe – SAFE (Security action for Europe)" vise à fournir aux États membres jusqu'à 150 milliards d'euros de prêts garantis par le budget de l'Union européenne</i>
SAMP(-T) (NG)	Système de missile sol-air de moyenne portée (-terrestre) (nouvelle génération)
SATCP	Sol-air très courte portée
SCAF	Système de combat aérien du futur
SCALP	Missile de croisière aéroporté (système de croisière autonome à longue portée)
SDAM	Système de drones aériens marine
SDT	Système de drone tactique
SEAD	Suppression de la défense aérienne ennemie (<i>suppression of enemy air defense</i>)
SNA	Sous-marin nucléaire d'attaque
SURMAR	Surveillance maritime
SYRACUSE	Système de radiocommunication utilisant un satellite

THA	Très haute altitude
TTH	Hélicoptère de transport tactique (<i>tactical transport helicopter</i>)
UHF	Ultra haute fréquence
VBAE	Véhicule blindé d'aide à l'engagement
VBCI	Véhicule blindé de combat d'infanterie
VSR 700	Drone hélicoptère navalisé - Conçu à partir de l'hélicoptère Cabri G2 (piloté/habité) du constructeur "Guimbal"

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 6286

sur l'ensemble de la proposition de loi facilitant l'exercice en France des médecins diplômés au Royaume-Uni ayant débuté leurs études avant le Brexit (deuxième lecture).

Nombre de votants :	72
Nombre de suffrages exprimés :	72
Majorité absolue :	37
Pour l'adoption :	72
Contre :	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 10

Mme Caroline Colombier, M. Yoann Gillet, M. José Gonzalez, M. Julien Limongi, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, Mme Joëlle Mélin, M. Thibaut Monnier, Mme Catherine Rimbart et M. Joseph Rivière.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 17

M. Hervé Berville, M. Vincent Caure, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Olga Givernet, Mme Olivia Grégoire, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Sophie Panonacle, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 15

M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Hadrien Clouet, M. Emmanuel Fernandes, M. Bastien Lachaud, Mme Claire Lejeune, Mme Marianne Maximi, Mme Sandrine Nosbé, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 4

Mme Dorine Bregman, Mme Sophie Pantel, M. Arnaud Simion et Mme Céline Thiébaud-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 1

Mme Christine Arrighi.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 8

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 6

M. Bertrand Bouyx, M. Loïc Kervran, M. Thomas Lam, Mme Lise Magnier, M. Laurent Marcangeli et M. Christophe Plassard.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 2

M. Yannick Favennec-Bécot et M. Jean-Luc Warsmann.

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Pour : 3

M. Édouard Bénard, M. Jean-Paul Lecoq et M. Stéphane Peu.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 2

M. Matthieu Bloch et M. Antoine Valentin.

Non inscrits (10)

Pour : 1

Mme Sophie Errante.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jérôme Guedj a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 6287

sur la motion de rejet préalable, déposée par Mme Mathilde Panot, du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : 168
 Nombre de suffrages exprimés : 166
 Majorité absolue : 84
 Pour l'adoption : 38
 Contre : 128

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Contre : 31

M. Maxime Amblard, Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, M. Frédéric Falcon, M. Julien Gabarron, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. José Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, M. Édouard Jordan, Mme Hélène Laporte, M. Robert Le Bourgeois, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, Mme Michèle Martinez, Mme Joëlle Mélin, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Joseph Rivière, M. Emeric Salmon, M. Romain Tonussi, M. Frédéric-Pierre Vos et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 40

M. Piyre-Alexandre Anglade, M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Anthony Brosse, Mme Danielle Brulebois, M. Vincent Caure, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Pauline Cestrières, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Marc Ferracci, M. Jean-Luc Fugit, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Jean-Michel Jacques, M. Guillaume Kasbarian, Mme Brigitte Klinkert, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Sylvain Maillard, Mme Sandra Marsaud, M. Paul Midy, M. Christophe Mongardien, Mme Agnès Pannier-Runacher, Mme Sophie Panonacle, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 32

M. Gabriel Amard, M. Raphaël Arnault, Mme Shéhérazade Bentorki, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Aymeric Caron, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, Mme Sophia Chikirou, M. Hadrien Clouet, M. Éric Coquerel, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, Mme Claire Lejeune, Mme Élisabeth Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Sandrine Nobsé, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiroir et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 1

M. Sébastien Saint-Pasteur.

Contre : 7

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, M. Philippe Naillat, Mme Anna Pic, M. Dominique Potier, M. Fabrice Roussel et M. Arnaud Simion.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 10

M. Michel Barnier, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Anne-Laure Blin, M. Philippe Gosselin, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Christelle Minard, M. Jean-Louis Thiériot et M. Laurent Wauquiez.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 1

Mme Christine Arrighi.

Contre : 8

M. Nicolas Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Jérémie Iordanoff, Mme Marie Pochon et M. Jean-Claude Raux.

Abstention : 2

Mme Lisa Belluco et M. Benoît Biteau.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 13

M. Erwan Balanant, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs, Mme Carole Guillerm, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Patricia Maussion, Mme Louise Morel, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 12

M. Henri Alfandari, M. Thierry Benoit, M. Benoît Blanchard, M. Bertrand Bouyx, M. Michel Criaud, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, M. Thomas Lam, Mme Lise Magnier, M. Laurent Marcangeli, M. Christophe Plassard et M. Frédéric Valletoux.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

M. Yannick Favennec-Bécot et M. Jean-Luc Warsmann.

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Pour : 4

M. Édouard Bénard, M. Julien Brugerolles, M. Jean-Paul Lecoq et M. Stéphane Peu.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Contre : 4

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat et M. Antoine Valentin.

Non inscrits (10)

Contre : 1

Mme Sophie Errante.

MISES AU POINT**(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

M. Sébastien Saint-Pasteur a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 6288

sur l'amendement n° 570 de M. Jacobelli à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants :	78
Nombre de suffrages exprimés :	68
Majorité absolue :	35
Pour l'adoption :	42
Contre :	26

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 23

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, Mme Edwige Diaz, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 7

M. Yannick Chenevard, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, Mme Patricia Lemoine, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Mongardien et Mme Astrid Panosyan-Bouvet.

Contre : 6

M. Hervé Berville, M. Marc Ferracci, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Natalia Pouzyreff et M. Charles Sitzenstuhl.

Abstention : 2

M. François Cormier-Bouligeon et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Gabriel Amard, M. Raphaël Arnault, M. Sylvain Carrière, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Bastien Lachaud, M. Aurélien Saintoul et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 8

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, Mme Marie Récalde, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 6

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Anne-Laure Blin, M. Philippe Gosselin, Mme Justine Gruet, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu et M. Jean-Claude Raux.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 1

Mme Louise Morel.

Abstention : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Delphine Lingemann et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Pour : 2

Mme Lise Magnier et M. Frédéric Valletoux.

Abstention : 2

M. Michel Criaud et Mme Isabelle Rauch.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Abstention : 1

M. Stéphane Lenormand.

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Abstention : 1

M. Édouard Bénard.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 3

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)**Scrutin public n° 6289**

sur l'amendement n° 565 de M. Jacobelli à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	86
Majorité absolue :	44
Pour l'adoption :	27
Contre :	59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 24

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, Mme Edwige Diaz, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil,

Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 19

M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Marc Ferracci, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 5

M. Sylvain Carrière, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Aurélien Saintoul et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 7

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, Mme Marie Récalde, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 6

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Anne-Laure Blin, M. Philippe Gosselin, Mme Justine Gruet, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 5

M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Jérémie Iordanoff et M. Jean-Claude Raux.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 6

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Delphine Lingemann, Mme Louise Morel, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 6

M. Michel Criaud, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, Mme Lise Magnier, M. Christophe Plassard et Mme Isabelle Rauch.

Abstention : 1

M. Frédéric Valletoux.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 2

M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Contre : 2

M. Édouard Bénard et M. Jean-Paul Lecoq.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 3

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)

Contre : 1

Mme Sophie Errante.

Scrutin public n° 6290

sur l'amendement n° 315 de M. Thiériot et l'amendement identique suivant à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : 88

Nombre de suffrages exprimés : 88

Majorité absolue : 45

Pour l'adoption : 69

Contre : 19

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 25

Mme Ancha Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Manon Bouquin, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, Mme Edwige Diaz, M. Frank Gilletti, M. Yoann Gillet, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 19

M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Marc Ferracci, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 5

M. Sylvain Carrière, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Aurélien Saintoul et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 7

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, Mme Marie Récalde, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 6

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Anne-Laure Blin, M. Philippe Gosselin, Mme Justine Gruet, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 5

M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Jérémie Iordanoff et M. Jean-Claude Raux.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 6

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Delphine Lingemann, Mme Louise Morel, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 7

M. Michel Criaud, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, Mme Lise Magnier, M. Christophe Plassard, Mme Isabelle Rauch et M. Frédéric Valletoux.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Pour* : 2

M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)*Contre* : 2

M. Édouard Bénard et M. Jean-Paul Lecoq.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 3

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (10)*Pour* : 1

Mme Sophie Errante.

Scrutin public n° 6291

sur l'amendement n° 151 de Mme Lise Magnier et l'amendement identique suivant à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants :	94
Nombre de suffrages exprimés :	93
Majorité absolue :	47
Pour l'adoption :	72
Contre :	21

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 25

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Manon Bouquin, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, Mme Edwige Diaz, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. José Gonzalez,

M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 22

M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Marc Ferracci, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuh, Mme Liliana Tanguy et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 7

Mme Farida Amrani, M. Raphaël Arnault, M. Sylvain Carrière, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Aurélien Saintoul et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 7

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, Mme Marie Récalde, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Pour* : 7

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Anne-Laure Blin, M. Philippe Gosselin, Mme Justine Gruet, M. Thierry Liger, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 5

M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Jérémie Iordanoff et M. Jean-Claude Raux.

Groupe Les Démocrates (37)*Pour* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Delphine Lingemann, Mme Louise Morel et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Pour* : 7

M. Michel Criaud, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, Mme Lise Magnier, M. Christophe Plassard, Mme Isabelle Rauch et M. Frédéric Valletoux.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Pour* : 1

M. Christophe Naegelen.

Abstention : 1

M. Stéphane Lenormand.

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Contre : 2

M. Édouard Bénard et M. Jean-Paul Lecoq.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 4

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat et M. Antoine Valentin.

Non inscrits (10)

Pour : 1

Mme Sophie Errante.

Scrutin public n° 6292

sur l'amendement n° 8 de M. Gosselin à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : 87

Nombre de suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

Pour l'adoption : 20

Contre : 32

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Abstention : 24

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbert, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 21

M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Marc Ferracci, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Abstention : 3

Mme Farida Amrani, M. Sylvain Carrière et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Pour : 8

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Pour : 3

M. Philippe Gosselin, M. Thierry Liger et Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes).

Abstention : 2

Mme Justine Gruet et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 6

Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Jérémie Iordanoff et M. Jean-Claude Raux.

Groupe Les Démocrates (37)

Pour : 1

Mme Louise Morel.

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Delphine Lingemann, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 5

M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier et Mme Isabelle Rauch.

Abstention : 1

M. Michel Criaud.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

M. Stéphane Lenormand.

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Pour : 1

M. Jean-Paul Lecoq.

Abstention : 1

M. Édouard Bénard.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Abstention : 4

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat et M. Antoine Valentin.

Non inscrits (10)

Contre : 1

Mme Sophie Errante.

Scrutin public n° 6293

sur l'amendement n° 571 de M. Jacobelli à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : 88
 Nombre de suffrages exprimés : 88
 Majorité absolue : 45
 Pour l'adoption : 28
 Contre : 60

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 24

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 21

M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Marc Ferracci, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuh, Mme Liliana Tanguy et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 7

Mme Farida Amrani, M. Raphaël Arnault, M. Sylvain Carrière, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Aurélien Saintoul et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)

Contre : 8

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)

Contre : 5

M. Philippe Gosselin, Mme Justine Gruet, M. Thierry Liger, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 5

Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu et M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Les Démocrates (37)

Contre : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Louise Morel, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)

Contre : 7

M. Michel Criaud, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Christophe Plassard et Mme Isabelle Rauch.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Contre : 1

M. Édouard Bénard.

Groupe Union des droites pour la République (17)

Pour : 4

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat et M. Antoine Valentin.

Non inscrits (10)

Contre : 1

Mme Sophie Errante.

Scrutin public n° 6294

sur l'amendement n° 575 de M. Jacobelli à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : 84
 Nombre de suffrages exprimés : 80
 Majorité absolue : 41
 Pour l'adoption : 28
 Contre : 52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)

Pour : 24

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Jenft, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 20

M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuh, Mme Liliana Tanguy et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Abstention* : 4

Mme Farida Amrani, M. Sylvain Carrière, M. Emmanuel Fernandes et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 8

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 4

Mme Justine Gruet, M. Thierry Liger, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 5

Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu et M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Louise Morel, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 8

M. Michel Criaud, M. Philippe Fait, M. Pierre Henriot, M. Loïc Kervran, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Christophe Plassard et Mme Isabelle Rauch.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)***Contre* : 1

M. Édouard Bénard.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 4

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat et M. Antoine Valentin.

Non inscrits (10)*Contre* : 1

Mme Sophie Errante.

Scrutin public n° 6295

sur l'amendement n° 603 de M. Tonussi à l'article 1^{er} et rapport annexé du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (première lecture).

Nombre de votants : 83

Nombre de suffrages exprimés : 83

Majorité absolue : 42

Pour l'adoption : 27

Contre : 56

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (122)*Pour* : 23

Mme Ancha Bamana, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Catherine Dellong Meng, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, Mme Tiffany Joncour, Mme Laure Lavalette, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Lisette Pollet, Mme Catherine Rimbart, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon et M. Romain Tonussi.

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 20

M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, M. Thomas Gassilloud, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Sandrine Lalanne, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Marie-Philippe Lubet, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Mongardien, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 8

Mme Farida Amrani, M. Raphaël Arnault, M. Sylvain Carrière, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Bastien Lachaud, M. Aurélien Saintoul et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (68)*Contre* : 6

Mme Dorine Bregman, M. Guillaume Garot, Mme Anna Pic, M. Pierre Pribetich, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (48)*Contre* : 4

Mme Justine Gruet, M. Thierry Liger, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et M. Jean-Louis Thiériot.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 5

Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu et M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Les Démocrates (37)*Contre* : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Louise Morel, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (35)*Contre* : 6

M. Michel Criaud, M. Philippe Fait, M. Loïc Kervran, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier et Mme Isabelle Rauch.

Non-votant(s) : 1

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (17)***Contre* : 1

M. Édouard Bénard.

Groupe Union des droites pour la République (17)*Pour* : 4

M. Matthieu Bloch, Mme Christelle D'Intorni, M. Olivier Fayssat et M. Antoine Valentin.

Non inscrits (10)*Contre* : 1

Mme Sophie Errante.